

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
28	1

<b>Date de la convocation</b>
06 décembre 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b>
3 Janvier 2020

<b>et publication le</b>
3 Janvier 2020

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 20 heures,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS** : Jean-Yves Philippe – Michal André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Hervé Le Cam – Lionel Gainon – Pascal Le Not – Rolande Le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher - Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin –

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco

**Site Natura 2000 : Complexe de l'Est des Montagnes Noires.  
Demande de subvention pour l'animation du site. Année 2020.**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2016, par laquelle la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh a acté sa candidature en tant que structure opératrice pour assurer la Maitrise d'Ouvrage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 - FR 530003 « Complexe Est des Montagnes Noires » ;

Vu la décision du COPIL en date du 29 avril 2016 désignant, à l'unanimité, la CCKB en tant que structure opératrice pour l'élaboration du DOCOB ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 septembre 2016, validant le choix d'un prestataire pour l'élaboration du DOCOB ;

Vu les décisions des COPIL des 29 avril 2016, 13 janvier 2017, 9 novembre 2017 et 19 avril 2018 ;

Vu la validation, à l'unanimité, du DOCOB, lors du COPIL du 29 novembre 2018, et la décision, à l'unanimité, de confirmer la CCKB en tant que structure opératrice du site Natura 2000, sous réserve que le conseil communautaire entérine cette décision et que le Document d'Objectifs soit approuvé par le Préfet ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2018, décidant :  
Sous réserve de l'approbation du DOCOB par le Préfet des Côtes d'Armor,

- ✓ D'acter la candidature de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh pour être animatrice du site Natura 2000 - FR 530003 « Complexe Est des Montagnes Noires » pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021.
- ✓ De mandater le Président pour valider avec les services de l'Etat les modalités de mise en œuvre et notamment les conditions financières de cette phase d'animation.
- ✓ D'autoriser le Président à consulter des prestataires extérieurs dans le cadre d'une éventuelle délégation de l'animation.

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor, en date du 19 février 2019, portant approbation du Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 – FR 5300003 « complexe de l'est des Montagnes Noires »

Vu la délibération du 11 avril 2019, par laquelle le conseil communautaire a décidé, suite à consultation menée conformément aux modalités de commande publique, de retenir la proposition de l'Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel pour un montant de 72 105,00 euros TTC pour 3 ans (24 035 € / an, correspondant à un ½ ETP)

Vu la délibération du 3 octobre 2019, par laquelle le conseil communautaire a validé le plan de financement pour l'année 2019 ;

Le Président propose aujourd'hui au conseil communautaire de valider le plan de financement actualisé pour la phase d'animation du DOCOB du site Natura 2000 - FR 5300003 – Complexe de l'est des Montagnes Noires, pour l'année 2020, selon le tableau ci-dessous :

Désignation		Dépenses	Désignation	Recettes
Frais de personnel		3 195,21 €	Participation ETAT - 47%	13 023,46 €
Frais de sous traitance.	Marché Prestataire AMV	24 035,00 €	Participation UE - 53%	14 686,03€
Frais de structure		479,28 €		
<b>TOTAL PROJET</b>		<b>27 709,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 709,49 €</b>

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité des votants,

- Valide le plan de financement pour l'année 2020, concernant la phase d'animation du DOCOB du site Natura 2000 - FR 5300003 – Complexe de l'est des Montagnes Noires, selon le tableau ci-dessous :

Désignation		Dépenses	Désignation	Recettes
Frais de personnel		3 195,21 €	Participation ETAT - 47%	13 023,46 €
Frais de sous traitance.	Marché Prestataire AMV	24 035,00 €	Participation UE - 53%	14 686,03€
Frais de structure		479,28 €		
<b>TOTAL PROJET</b>		<b>27 709,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 709,49 €</b>

- Autorise Le Président à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe Est des Montagnes Noires »

Le Président,  
Jean-Yves Philippe

